

**GROUPEMENT INTERRÉGIONAL
DE RECHERCHE CLINIQUE ET
D'INNOVATION**

CHU d'Angers
4 rue Larrey
49933 ANGERS Cedex 9

Tel : 02 .41.35.63.43 / 02.41.35.63.55
Contact : contact@girci-go.org



Coordonnateur

Christophe AUBÉ

Président de la CES

Jean Christophe ROZÉ

Chargées de Mission

Marion GUYON

Cécile POTIER SUREAU

Angers, le lundi 5 février 2018

Objet : PHRC Interrégional 2018

Madame, Monsieur,
Cher collègue,

La circulaire **DGOS/PF4/2017/330** relative aux appels à projets de la DGOS est parue le 29 novembre décembre 2017 (cf. pièce jointe).

Celle-ci rappelle notamment que :

- Le PHRC finance des projets de recherche dont les objectifs sont : évaluer la **sécurité**, la **tolérance** ou la **faisabilité** de l'utilisation des **technologies de santé** chez l'Homme et mesurer l'**efficacité** des technologies de santé au moyen de méthodes comparatives contrôlées, randomisées ou non qui contribueront à l'obtention de **recommandations de fort grade** ;
- Les résultats des projets devront permettre de **modifier directement la prise en charge des patients** ;
- Les projets de recherche soumis au PHRC-I peuvent porter sur toutes les thématiques « à l'exception des infections liées aux VIH, VHB et VHC [...] » ;
- « A qualité équivalente, les projets portant sur les **soins premiers, la psychiatrie et la prévention** sont préférés lors des processus de sélection [...] » ;
- Depuis 2014, le PHRC-I concerne également le cancer ;
- Les projets comportant un **volet médico-économique** sont éligibles (conditions d'éligibilité définies dans le guide d'instruction).

Critères de recevabilité des projets :

- « L'investigateur coordonnateur ne doit jamais précédemment avoir obtenu un financement PHRC National, PHRC Cancer, PHRC Interrégional ni PHRC-R (anciennement Régional) » ;
- « Un projet ne peut en aucun cas être déposé en même temps au PHRC-N ou PHRC-K et au PHRC-I », au risque d'être considéré comme non recevable dans les trois appels à projets 2018.

Le montant total de financement disponible pour l'appel à projets 2018 pour le GIRC Grand Ouest est de 2,8 millions d'euros.

Le Comité d'Orientation Scientifique du 31/01/2018 a en outre validé que pour être éligibles au titre du PHRC-I les projets doivent :

- Être multicentriques, associer au moins **trois** établissements différents de notre interrégion dont au moins **deux CHU** (au moins **un CHU** pour les projets **en soins premiers**) ;
- Avoir au minimum **50 % de ses centres et 50% de ses inclusions** prévisionnelles dans l'interrégion ;
- Le montant maximum des projets éligibles au PHRC-I est de **250.000 €** par projet ;
- Les projets s'appuyant sur les réseaux de compétences et des projets financés par les Appels à Projets du GIRCI-GO, ainsi que les projets impliquant plusieurs établissements de notre interrégion et s'intégrant dans une démarche de structuration de la recherche dans le Grand Ouest, seront encouragés ;
- Sur la thématique cancer, seront encouragés les projets de recherche clinique s'appuyant sur les réseaux interrégionaux mis en place par le Cancéropôle dans le cadre des précédents Appels à Projets conjoints Cancéropôle Grand-Ouest / Régions.

Nous vous rappelons que le PHRC-I est ouvert à l'ensemble des Centres Hospitaliers Universitaires et non universitaires de notre interrégion, ainsi qu'aux maisons de santé et aux centres de santé.

Depuis 2014, la DGOS impose la mise en place d'une procédure de présélection des projets au stade de la lettre d'intention, ainsi nous vous informons que :

- La date limite de dépôt des lettres d'intention est fixée au **16 avril 2018 à midi**;
- La Commission d'Évaluation Scientifique se réunira le **11 juin 2018** pour l'évaluation des lettres d'intention. Les porteurs des projets dont la lettre d'intention aura été sélectionnée seront invités à déposer un dossier complet qui devra être transmis par leur DRCI respective.

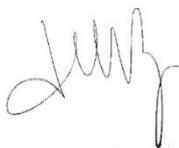
Pour les projets présélectionnés :

- Les dossiers complets seront déposés au plus tard le **10 septembre 2018 midi** ;
- La Commission d'Évaluation Scientifique se réunira le **30 novembre 2018** pour analyser et sélectionner les dossiers après expertises (hors GIRCI GO).

La plateforme informatique sur laquelle se fait le dépôt des lettres d'intention sera ouverte dès le **19 février 2018** : les investigateurs souhaitant candidater sont invités à se connecter sur le site internet du GIRCI GO à partir de cette date (<http://www.girci-go.org/> Les appels d'offres / PHRC Interrégional) afin de **déposer en ligne une lettre d'intention**.

Concernant les soins premiers (soinsprimaires@girci-go.org), un point de contact national se tient à la disposition des porteurs de projet pour les orienter vers les personnes et structures support de proximité compétentes.

Nous vous remercions de prendre connaissance des instructions disponibles dans le guide ci-joint et vous invitons à nous contacter pour tout complément d'information (contact@girci-go.org / Tel : 02.41.35.63.55 - 02.41.35.63.43).



Professeur Jean Christophe ROZE
Président de la CES



Professeur Christophe AUBÉ
Coordonnateur GIRCI GO